



VILLE
de
**MONTBONNOT
SAINT-MARTIN**
(38330)

N° 07

Nombre de conseillers en exercice :	29
présents :	22
votants :	29
nombre de voix pour :	29
nombre de voix contre :	00
abstention :	00
NPPV :	00

OBJET :

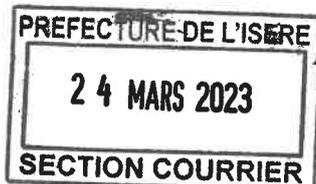
**Demande d'attribution
du fonds de concours
pour le projet communal
de rénovation énergétique
de l'école du Bourg**

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture ou
Sous-préfecture
le : vendredi 24 mars 2023

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr
le :

24 MARS 2023



République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble 20230019
Canton de Meylan

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt trois

le 21 mars

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 mars 2023

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes, MATHIEU, ROLIN, LE BARRILLEC - Mrs FARRUGIA, CLAPPAZ, BOIS, Adjoint(e)s - Mmes, BRULEBOIS-VIOTTO, BENZA-RAIEVSKI, CARBONE, PARENDEL, SPALANZANI - Mrs BARONI, BAUSSAND, COQUET, ISAAC, PERIN, VINTI, MAFFET, HEILLIETTE, LEIFFLEN, DESPRÉS.

Pouvoirs : Mmes SONJON (pouvoir à Gilles GARRUGIA), HALLÉ (pouvoir à Laurent COQUET), CARRÉ (pouvoir à Laurence BENZA - RAIEVSKI), FAVAND (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO) - Mrs DESCHARRIERES (pouvoir à Dominique BONNET), VIGNON (pouvoir à Roger BOIS), KLEIN (pouvoir à Laurence LE BARRILLEC).

Mme Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

Dans le cadre des travaux de rénovation thermique de l'école du Bourg, la commune de Montbonnot-Saint-Martin souhaite solliciter l'attribution d'un fonds de concours auprès de la communauté de communes Le Grésivaudan.

Le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune, conformément au plan de financement ci-dessous :





20230020

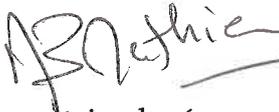
DÉPENSES		RECETTES			
Grands postes de dépenses	Montant	Financeurs	Montant subventionnable	Taux	Montant aides
	HT		HT		
Rénovation énergétique de l'école	654 261.00	Dep ISERE école	1 500 000	10 %	150 000.00
Construction du bâtiment scolaire et périscolaire	1 279 158.00	Dep ISERE école	1 000 000	20 %	200 000.00
		Aide Grésivaudan	399 907	%	108 000.00
Reconstruction de la nouvelle maison pour tous	1 251 786.00	Dep ISERE social	1 125 000	10 %	112 500.00
		Autofinancement		82%	2 614 705.00
		Prêt bancaire (taux...)	0		0.00
TOTAL HT	3 185 205.00	TOTAL HT		%	3 185 205.00

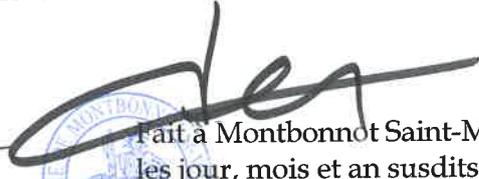
Ainsi, Monsieur le Maire propose de demander par l'intermédiaire du fonds de concours à la communauté de communes Le Grésivaudan de participer au financement de la rénovation énergétique de l'école du Bourg à hauteur de 108 000.00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à demander l'attribution du fonds de concours susvisé auprès de la communauté de Communes « Le Grésivaudan ».
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.




Le secrétaire de séance,
Marie-Béatrice MATHIEU


Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET